N

Fleuve Saint-Laurent

L'Isle-aux-Coudres

L'Isle-aux-Coudres

PLAN DE ZONAGE et des zones de contraintes

Feuillet IV: Territoire municipal

CODIFICATION DES ZONES

RES-200 — Numéro d'identification de la zone
└ Groupe d'usages dominants

Agricole dynamique	AD
Agricole marginal	AM
Agricole viable	AV
Fleuve et conservation naturelle	FL
Habitation	RES
Habitation (îlot déstructuré)	AH
Industrie et commerce lourd	IND
Mixité d'usages (multifonctionnel)	MF
Public et institutionnel	PUB
Récréation	REC
Villégiature	VIL

Légende

- Périmètre d'urbanisation
- Lots
- Limites de zone
- Zones d'érosion : Active
- Zones d'érosion : Semi-active
- Zones d'érosion : Stable
- Zones d'érosion : Artificielle
- Zones d'érosion : Interzone
- Zone inondable : 0-100 ans
- Zone inondable : 0-20 ans
- Zone inondable : 0-2 ans
- Zone agricole transposée au Cadastre du Québec

Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain

E	NS1 talus
E-NA1	NS2
E-NH	NS2 talus
E-NHd	NH
E-NR	NH talus
NA1	NHd
NA1 talus	NR
NA2	NR talus
NA2 talus	NC
NS1	NC talus

Amendements

Règlement	Zone(s)	Entrée en vigueur
2025-09	AV-319, AH-320, AH-325, IND-431	2025-05-29

Ce plan fait partie intégrante du règlement no: 2022-15
Entrée en vigueur le : 20 février 2024

Maire :_____

Directrice générale:_____

1:9 000

0 50 100 200 300 400
mètres